



## ATELIER FORUM OUVERT

**Comment peut-on fluidifier et simplifier les relations entre les partenaires de l'alternance (OPCO Entreprises et alternants) ?**

### Discussion – points saillants

- OPCO : Peuvent-ils avoir le même fonctionnement, le même discours ?  
Non, cela est utopique, les OPCO sont les outils des branches et chaque branche est souveraine. Un OPCO peut se positionner ou pas sur le Contrat Pro en 3 ans...
- Les demandes de documents administratifs seront identiques (contrat pro / contrat d'apprentissage)
- Un guichet unique pourrait être mis en place au niveau régional pour informer tous les jeunes (futurs alternants), puisque la Région a une mission d'orientation.
- Il est également proposé la mise en place d'un site unique sur le modèle du site de l'alternance, définissant l'ensemble des critères, obligations, modalités...
- Un annuaire est également proposé, listant les OPCO, les CFA (dont les nouveaux), et toutes les modalités inhérentes au Contrat Pro et d'Apprentissage.
- France Compétences pourrait être responsable d'une liste des établissements labellisés qui préciserait leur type d'activité (FC, FI, Pro, App...), cette liste pourrait être relayée par le CARIF ? Quid des établissements nationaux qui ont des sites en région... ?
- L'ensemble des partenaires souhaite avoir des interlocuteurs dédiés pour palier à l'incertitude pesant sur la gestion des flux.  
Conclusion : Un seul site serait souhaitable, par type d'acteur, qui recenserait tous les éléments listés.

○ Quel OPCO pour quelle entreprise ? L'entreprise doit vérifier où elle cotise.

○ Il serait souhaitable d'établir une cartographie de l'offre des financeurs, de coûts contrat, et de l'aide Handicap pour l'alternance.

○ Quid de la reconnaissance des feuilles de présences numériques par les OPCO ?

○ Les OPCO souhaitent que tous les OF soient labellisés et facturent dans les temps.